

SCHOULBUET 2019/2020

Editeur:

Commune de BERDORF

5, rue de Consdorf L-6551 Berdorf T. 79 01 87 -1 Fax 79 91 89

commune@berdorf.lu www.berdorf.lu

Imprimerie de l'est 2, Rue Pierre Richardot - Z.I L-6468 Echternach T. 72 83 30 Fax 72 83 41

imprest@pt.lu www.imprimeriedelest.lu













pages 4 - 7

Avant-propos, Groupe pédagogique, Représentants des parents d'élèves, Début de l'année scolaire, Vacances scolaire & Jours fériés, Organes de surveillance



pages 13 - 15

Informations:

Site Internet,
Education sportive,
Enfants malades,
ESEB & Commission d'inclusion



pages 8 - 11

Cycle 1 précoce, Cycle 1 école préscolaire, Cycles 2, 3, 4 - école primaire



pages 16 - 17

SEA (Maison Relais), Chèque Service Accueil

3

page 12

Obligation scolaire, Scolarisation dans une autre école



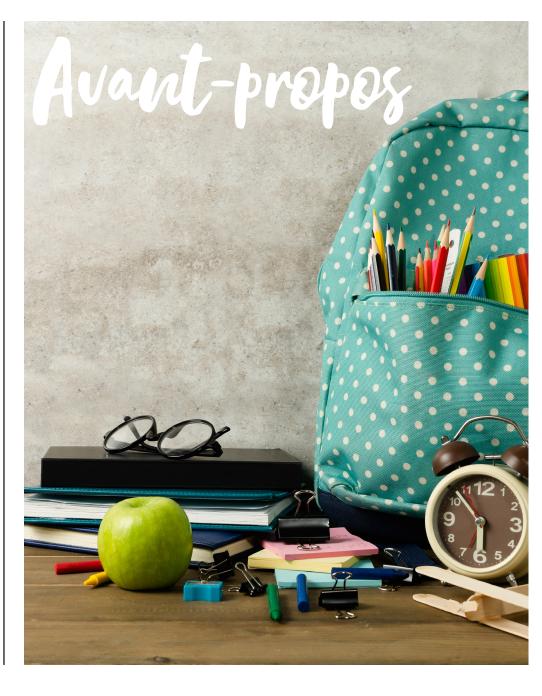
pages 18 - 21

Transport scolaire, Sms2citizen, Horaires du bus, A pied à l'école, Transport privée



page 22

PDS, Clever Move



Chers parents, chers enfants,

Le **16 septembre 2019** sera la rentrée des classes de l'année scolaire 2019/2020.

Cette brochure a été élaborée dans le but de vous fournir toutes les informations nécessaires concernant l'organisation de l'école fondamentale de Berdorf. En outre, ce livret va vous donner des renseignements sur les différentes règles scolaires pour faciliter la collaboration entre parents, élèves et enseignants.

Vous obtenez ainsi toutes les informations nécessaires sur l'organisation scolaire et les différentes installations liées à notre école.

Par la présente, nous profitons de l'occasion de remercier tous ceux qui s'engagent dans l'intérêt des enfants de notre école.

Pour toute question supplémentaire, nous vous prions de vous adresser à Madame Marie-Jeanne Werdel-Goedert, présidente du comité d'école ou au secrétariat communal.

Dans cette optique, nous vous souhaitons, chers élèves, chers parents et chers enseignants, une bonne rentrée des classes avec de nombreux moments passionnants, éducatifs et heureux au sein de notre école.

le collège des bourgmestre et échevins,

le conseil communal et

le personnel de la commune de Berdorf

Equipe pédagogique









Précoce: Sandrine Grès & Mariette Roilgen

Cycle 1: Annette Konsbruck-Finsterwald, Marie-Jeanne Werdel-Goedert,

Michèle Ernzer-Peters, Sandrine Gres, Marie-Thérèse Hilger, Mariette Roilgen

Cycle 2: Jessica Pauly, Martine Pleimling, Florence

Braun-Ludwig, Cathy Zehren

Cycle 3: Romain Sonveau, David Thiefels,

Manuela Fellerich-Di Felice, Steve Baden

Cycle 4: Indra Boulanger, Josée Moulin, Alain Aust, Anne-Cathérine Hoffmann, Jessica Pauly

Accueil: Marie-Rose Dhur

Représentants des parents d'élèves

Mireille Hubert-Birkel Nadine Laugs-Bissen Martine Wintersdorf-Thommes Carole Metzler-Schroeder

Contact:

elterevertrieder@berdorf.lu

Nouvelles élections en octobre 2019



Le premier jour de classe sera lundi, 16 septembre 2019 avec les heures de début de classes suivants:

Cycle 1 - précoce 8:00 heures
Cycle 1 - préscolaire 8:15 heures
Cycle 2 à 4 7:55 heures

Le premier jour de classe est une journée de classe entière.

Vacances scolaires

 Toussaint
 26.10.2019-03.11.2019

 Noël
 21.12.2019-05.01.2020

 Carnaval
 15.02.2020-23.02.2020

 Pâques
 04.04.2020-19.04.2020

 Pentecôte
 30.05.2020-07.06.2020

 Vacances d'été
 16.07.2020-14.09.2020

Jours de congé isolés

St. Nicolas Vendredi, 06.12.2019
Fête du travail Vendredi, 01.05.2020
Journée de l'Europe Samedi, 09.05.2020
Ascension Jeudi, 21.05.2020
Fête nationale Mardi, 23.06.2020

20192020

Organes de surveillance

Ministère de l'Education Nationale et de l'Enfance et de la Jeunesse

29, rue Aldringen, L-1118 Luxemburg, Service de l'enseignement fondamental

Tél. 247 - 85100

info@men.lu www.men.lu

Commune de Berdorf

5, rue de Consdorf L-6551 Berdorf

Tél. 79 01 87 27 Fax 79 91 89

secretariat@berdorf.lu www.berdorf.lu

Scolarisation des enfants de langues étrangères

Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA)

Tel. 2478 5277

casna@men.lu

Comité d'école

Tél. 621 182 682 Fax 79 93 11 30 marie-jeanne.goedert@education.lu

<u>Présidente:</u>

Marie-Jeanne Werdel-Goedert Membres:

Annette Konsbruck-Finsterwald, Anne-Cathérine Hoffmann

Bureau de direction Echternach Robert Brachmond, directeur

Adresse postale: B.P. 77 - L-6401 Echternach

Adresse:

25, place du Marché L-6460 Echternach

Tel. 26 72 12 10

Commission scolaire

Président:

Joe Nilles Tél. 79 01 87 26 / 621 54 77 44, joe.nilles@berdorf.lu

Membres laïques:

Serge Ferreira serge.ferreira@googlemail.com

Linda Hartmann linda.hartmann@pt.lu

Sonia Klein sonia.klein@education.lu

Daniel Wanderscheid wandan@pt.lu

Représentants du comité d'école:

Marie-Jeanne Werdel-Goedert Tél. 621 182 682 marie-jeanne.goedert@education.lu

Annette Konsbruck-Finsterwald Tél. 79 93 11 43, annette.finsterwald@education.lu

<u>Secrétaire de la commission</u> <u>scolaire:</u> Joanne Klemens,

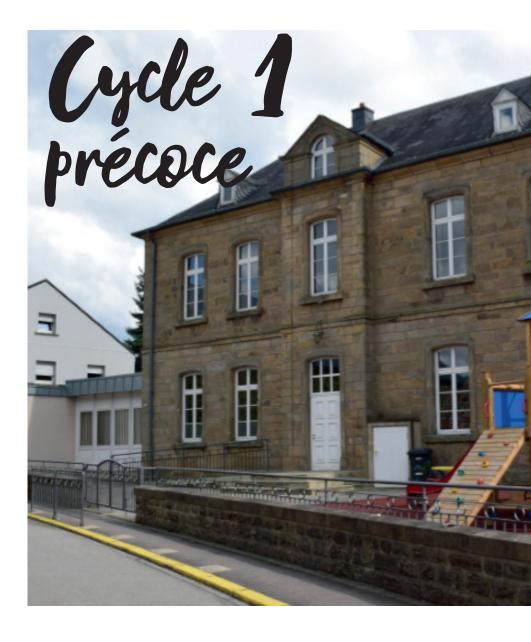
Tél. 79 01 87 27, secretariat@berdorf.lu

<u>Délégués des parents:</u> Carole Metzler-Schroeder elterevertrieder@berdorf.lu

Martine Wintersdorf-Thommes elterevertrieder@berdorf.lu

Nouvelles élections en octobre 2019





Le cycle 1 précoce, qui n'est pas obligatoire, vise le développement global de l'enfant et plus particulièrement son développement langagier. En vivant et en apprenant avec les autres, l'enfant aura accès aux apprentissages de base au moyen d'une pédagogie d'éveil qui stimule le développement de son langage ainsi que son développement affectif, intellectuel et social.

Pour les enfants d'origine étrangère, la familiarisation avec la langue luxembourgeoise constitue une des priorités de ces structures d'accueil. L'accent est mis sur une approche ludique de la langue dans des situations

de communications réelles. Ainsi l'éducation précoce est une institution de jeu surtout, de jeu éducatif et communicatif, d'entraînement langagier par la pratique (narration d'histoires, contes, découverte commune de livres illustrés).

L'âge d'admission minimum au précoce est fixé à trois ans accomplis. Les enfants sont admis au début du premier trimestre de l'année scolaire, dépendant des places à disposition.

Bâtiment scolaire

2, an der Laach L-6550 Berdorf Tél. 79 90 25 – 20 ou 21 Fax 79 90 25 25

Email:

sandrine.gres@education.lu marie-therese.hilger@education.lu mariette.roilgen@education.lu



Groupe pédagogique

Institutrice préscolaire:

Educatrice diplômée:

Sandrine Gres Marie-Thérèse Hilger Mariette Roilgen

Horaire des classes

Matin

Lundi au Vendredi 8h00 - 11h45

Après-midi

Lundi, Mercredi, Vendredi 14h05 - 16h05

Nombre d'enfants inscrits

Nombre d'enfants qui se sont inscrits au 1er trimestre 2019/2020:

8



ycle scalaire

Les classes et les membres de l'équipe pédagogique:

Classe	Instituteur / Institutrice	Elèves	
Cycle 1.1 - 1.1 A	Annette Konsbruck-Finsterwald	19	
Cycle 1.1 - 1.2 B	Michèle Ernzer-Peters	19	
Surnuméraire	Marie-Jeanne Werdel-Goedert Marie-Thérèse Hilger		
Auxiliare éducatif	Danièle Dusatko		
Horaires des classes			

Matin Après-midi

Lundi au Vendredi 08h15 - 12h00

Lundi, Mercredi, Vendredi 14h00 - 16h00

Une surveillance obligatoire des enfants est offerte 10 minutes avant le début et 10 minutes après la fin des classes. Pour des surveillances en dehors du cadre scolaire officiel les parents doivent inscrire leurs enfants dans le SEA - (Maison Relais).

Par l'introduction d'un 2e bus, le transport scolaire des enfants du cycle 1 préscolaire a été adapté à l'horaire scolaire différant de celui des cycles 2 à 4 (voir chapitre du transport scolaire)

Bâtiment scolaire

4. bäim Maartbësch L-6552 Berdorf Tél. 79 93 11 44 Fax 79 93 11 40



Cycles 2,3,4 école primaire

Les classes et les membres de l'équipe pédagogique:

Classe	Instituteur / Institutrice	Elèves
Cycle 2.1	Florence Braun-Ludwig	14
Cycle 2.2	Martine Pleimling	20

Classe	Instituteur / Institutrice	Elèves
Cycle 3.1 A	Manuela Fellerich-Di Felice	12
Cycle 3.1 B	Romain Sonveau	12
Cycle 3.2	David Thiefels	16

Classe	Instituteur / Institutrice	Elèves	
Cycle 4.1 Cycle 4.2 A Cycle 4.2 B	Josée Moulin Alain Aust Anne-Cathérine Hoffmann	18 14 13	
Surnuméraires	Steve Baden Indra Boulanger Marie-Rose Dhur Jessica Pauly Cathy Zehren		

Horaires des classes

Matin Après-midi

Lundi au Vendredi 07h55 - 12h00 Lundi, Mercredi, Vendredi 14h05 - 16h00



3 Obligation scolaire

La fréquentation de l'Ecole pour tout enfant âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre d'une année est obligatoire pour douze années.

Lorsqu'un élève manque momentanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire de la classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeur.

Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents:

- 1) par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée
- 2) par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Les infractions aux dispositions ci-dessus sont punies d'une amende de 25 à 250 €.



Scolarisation dans une autre école

Les parents peuvent sous certaines conditions demander que leur enfant soit scolarisé dans une autre commune que celle de leur résidence.

Cette demande écrite et dûment motivée doit être adressée dans les meilleurs délais au collège des bourgmestre et échevins de cette commune. Une éventuelle taxe scolaire à verser à cette commune est payée par la commune de résidence.



Informations

Site Internet de l'école www.ecole-berdorf.lu



Sur le site internet de l'école fondamentale de Berdorf vous trouverez des informations pratiques sur l'organisation de la vie scolaire ainsi que beaucoup de photos et rapports des activités scolaires.

Education sportive

Rappelons la règle principale pour les leçons d'éducation physique dans le hall sportif à Berdorf:

L'accès à la salle des sports principale n'est autorisé qu'avec des espadrilles à semelles claires.

Les élèves devront changer leurs souliers normaux contre des espadrilles de sport dans les vestiaires au sous-sol, si non, ils n'ont pas le droit de participer à la leçon d'éducation physique. En hiver les cours d'éducation sportive et de natation seront régulièrement remplacés par une visite à la patinoire à Beaufort.



N'envoyez pas votre enfant malade à l'école!

Régulièrement et sans doute pour des raisons différentes, certains parents laissent aller leur enfant malade à l'école.

Ceci entraîne non seulement des conséquences négatives pour l'enfant concerné, qui a du mal à se concentrer et ne se sent pas à l'aise, mais aussi pour ses camarades de classe et son titulaire. Ainsi, beaucoup de maladies contagieuses sont transmises d'un enfant à l'autre et dégénèrent même dans de vraies épidémies.

Un enfant souffrant p.ex. de fièvre durant la nuit ou au moment de se lever, devrait avoir la possibilité de se reposer à la maison au lieu de recevoir une dose de Nurofen (ou autres médicaments) avant d'être déposé à l'école, dans l'espoir que l'enfant tiendra le coup pendant les 4 heures de cours.

En cas de maladie de leur enfant, les parents qui travaillent ont le droit de demander un congé spécial.

https://cns.public.lu/fr/publications/depliant/conges-speciaux.html

Une autre alternative est le Service "Krank Kanner Doheem", que les parents peuvent contacter afin d'avoir une personne de garde chez eux à la maison pour s'occuper de l'enfant malade durant l'absence des parents.

https://www.berdorf.lu/service-citoyens/service-krankkanner-doheem

Certes, il est parfois impossible d'éviter la propagation de certaines maladies infantiles ou autres, mais si tous les parents agissent de façon raisonnable et respectueuse à l'égard de l'état de santé de leur enfant et envers les autres, nous pourrons sûrement tous en profiter.

Merci pour votre compréhension!



Elterevertrieder Berdorf



L'ESEB

(Équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques et particuliers)

Quand un enfant a des besoins spécifiques ou présente des difficultés d'apprentissage, il a droit à des mesures d'aide adaptées allant de l'adaptation de l'enseignement et de l'appui par les enseignants de son école, d'une assistance et d'une prise en charge spécialisée organisée au niveau de la région à la poursuite de l'enseignement dans une classe d'une école spécialisée. Au niveau de l'école, un instituteur spécialisé dans l'encadrement et la prise en charge des élèves à besoin spécifiques (I-EBS) soutient les titulaires de classe et les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des aides adaptées. Si ces mesures au niveau de l'école s'avèrent insuffisantes, l'école, de concert avec les parents concernés, peut faire appel à l'équipe régionale de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques et particuliers (ESEB) pour des aides et une assistance supplémentaires. L'ESEB fait partie de la direction régionale et est coordonnée par la directrice adjointe EBS.

Composée de professionnels multidisciplinaires (psychologues, rééducateurs pédagoques, spécialisés, éducateurs gradués, éducateurs et auxiliaires éducatifs), elle assure une première intervention, notamment situation de graves difficultés. Avec l'accord des parents, elle effectue un diagnostic spécifique pour évaluer quelle forme d'assistance ou d'aide spécifique convient le mieux à la situation de l'enfant afin de lui permettre, si possible, de poursuivre ses apprentissages au sein de sa classe.

Si besoin en est, elle collabore avec l'équipe médico-socio-scolaire et les instituts spécialisés.

Contact: Madame Anne Mahnen, directrice adjointe EBS

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Direction de l'enseignement fondamental - Région Echternach 25, Place du Marché L-6460 Echternach

Tél.: (+352) 247-55970

E-Mail: eseb.echternach@men.lu **Permanence:** Tous les jours ouvrables

La commission d'inclusion

Si les difficultés d'un enfant persistent même après une prise en charge intensive par l'ESEB, il peut s'avérer nécessaire de saisir, toujours avec l'accord des parents, la commission d'inclusion qui peut proposer des mesures allant d'adaptations au niveau du programme d'enseignement, d'aménagements raisonnables (p.ex. dispenses dans certaines branches, recours à des aides technologiques...) jusqu'à une prise en charge au niveau national par un ou plusieurs centres de compétences en psychopédagogie spécialisée.

La commission d'inclusion (CI) peut être saisie par le titulaire de classe, avec l'accord des parents ou par les parents euxmêmes, notamment si l'enfant n'a pas encore été scolarisé et si une prise en charge a déjà été effectuée par un service spécialisé (p.ex. SIPO, servcie de rééducation précoce).

Contact : Madame Caroline Ducamp, institutrice détachée, secrétaire Cl

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Direction de l'enseignement fondamental - Région Echternach 25, Place du Marché L-6460 Echternach

Tél.: (+352) 247-55970

E-Mail: ci.echternach@men.lu **Permanence:** Tous les jours ouvrables

5

Service d'éducation d'accueil MAISON RELAIS

Le fonctionnement du SEA?

La commune a charaé la Croix-Rouge, par convention partenariale, de la direction et de la gestion du service d'éducation d'accueil (Maison Relais pour enfants) et plus particulièrement des tâches de l'accueil, de la surveillance, de l'encadrement socio-éducatif, de la restauration scolaire, de l'aide aux devoirs à domicile, de la gestion financière (facturation, recouvrement etc.), de la prise en charge des enfants fréquentant le restaurant scolaire et de la direction du personnel d'encadrement.

La Croix-Rouge est autorisée à appliquer son propre mode d'organisation afin de garantir un accueil optimal et des services de qualité pour les enfants. L'équipe d'encadrement éducative sera composée d'une chargée de direction, ainsi que de plusieurs éducatrices diplômées et assistantes socio-éducatives.

Quels sont les services offerts?

L'ouverture du service et l'accueil des usagers, en principe en dehors des heures de classe respectivement pendant les vacances scolaires

- -La restauration des usagers comprenant le repas de midi
- -La surveillance des usagers, des prestations d'animation et des activités à caractère socio-éducatif
- -L'accompagnement des usagers pour la réalisation des devoirs à domicile
- -Coordination des activités sportives et culturelles avec les associations locales.

l'école précoce et pour les élèves du cycle 1 préscolaire fonctionne dans le bâtiment sis au numéro 8, an der Laach à Berdorf.

Relais) pour les élèves de

A qui s'adresse le SEA?

Tous les enfants habitant la commune de Berdorf et/ou fréquentant un des 4 cycles de l'école fondamentale de la commune de Berdorf peuvent profiter des services offerts dans le cadre du SEA. Sont admis prioritairement les enfants de parents qui exercent une activité professionnelle.

Actuellement le SEA (Maison Relais) au hall sportif ne peut accueillir qu'un nombre limité d'enfants.

Une annexe du SEA (Maison

Contact: Carole Rodrigues-Stütz

Tél.: 79 93 11 77 Fax: 79 93 11 70

Adresse de contact Service d'éducation d'accueil

(Maison Relais) – Hall sportif «Bäim Maartbësch» 6, bäim Maartbësch 1-6552 Berdorf

relais.berdorf@croix-rouge.lu



Chèque-Service Accueil

Le Chèque-Service c'est quoi?

Le Chèque-Service Accueil vous aide à concilier la vie familiale et les contraintes professionnelles.

Il facilite l'accès de vos enfants aux crèches, foyers de jour, maisons relais, garderies et assistants parentaux, ainsi qu'aux clubs sportifs et écoles de musique.

Le Chèque-Service Accueil est une aide de l'Etat et des communes, qui s'adresse à tous les enfants qui résident au Luxembourg de moins de 13 ans ou n'ayant pas encore quitté l'enseignement fondamental.

Comment est-ce que ça fonctionne?

Les parents qui désirent que leur enfant bénéficie du «Chèque-Service Accueil» doivent se présenter à l'Administration communale du lieu de leur domicile. Pour faciliter l'adhésion, les parents sont priés de se munir des pièces suivantes:

*le numéro de matricule de l'enfant

*justificatif du rang de l'enfant (Attestation de paiement de la Caisse pour l'avenir des Enfants anciennement - Caisse Nationale des Prestations Familiales)

*pièce(s) justificative(s) documentant le revenu actuel du ménage

Important:

Pour ceci on a besoin:

- * Soit pour les enfants dont les parents font une déclaration d'impôts, le bulletin d'impôt sur le revenu le plus récent émis par l'Administration des Contributions
- * Ou bien pour ceux dont les parents ne font pas de déclaration d'impôts, il faut un certificat de l'Administration des Contributions certifiant ceci, ainsi que les 3 dernières fiches de salaires.

L'adhésion ne dispense pas les parents d'inscrire leurs enfants dans les structures d'accueil socio-éducatif de leur choix. Les enfants y sont admis en fonction des places disponibles.

Contact commune:

Bureau de la population population@berdorf.lu Tel.: 79 01 87 -20



Chèque-Service Accueil

TRANSPORT SCOLAIRE

En face d'un nombre croissant d'élèves utilisant le transport scolaire, le collège échevinal avait décidé en 2011 d'introduire pour les courses du matin avant l'école et de l'après-midi après l'école un 2e bus réservé exclusivement aux élèves du cycle 1 préscolaire.

Vu que l'école préscolaire commence le matin seulement à 8:15 heures, le 2e bus passera aux arrêts de bus avec un décalage de 15 minutes.

Remarque concernant la sécurité des utilisateurs du transport scolaire:

* Discipline au bus

Un enseignant ou bien le chauffeur d'autobus contrôlera la discipline dans le bus. Les élèves sont obligés de rester assis sur leur place et de porter la ceinture de sécurité. Dans le cas d'un comportement inacceptable constaté, le ou les enfants concernés et les parents seront avertis d'une éventuelle sanction.

En cas de problèmes répétés avec les mêmes élèves, ces derniers seront exclus pour un certain temps du transport scolaire.

* Retard inattendu du bus

Les parents des élèves utilisant le bus scolaire, peuvent s'inscrire dans le système SMS2citizen auprès de l'administration communale en indiquant un numéro de GSM, par lesquel on pourrait les informer pour la cas d'un retard inattendu du bus scolaire

SMS2CITIZEN www.sms2citizen.lu

La commune de Berdorf aimerait bien utiliser ce service afin de pouvoir informer les parents de tout retard éventuel du Transport scolaire.

Grâce au service sms2citizen, le citoyen est tenu au courant des évènements qui le concernent tels que les infos trafic, les événements culturels, les manifestations sportives, les interruptions des services communaux et autres informations générales.

La transmission d'un message via un sms est simple, courte et rapide.

La commune offre ce service gratuitement à ses citoyens.



Transport scolaire BERDORF

Voyages Schmit 31, rue de la Gare L-9122 Schieren

Tel.: 87 82 84

E-mail: vschmit@pt.lu www.voyages-schmit.lu



Horaires du bus

Cycle 1

Départ le matin du lundi au vendredi / Abfahrt morgens montags bis freitags		
	Départ "	Retour
Weilerbach - Heliar	7.50 heures	12.25 heures
Bollendorf-Pont – Eglise	7.55 heures	12.20 heures
Bollendorf-Pont - Gare	7.59 heures	12.18 heures
Grundhof – Arrêt Val de l'Ernz	8.02 heures	12.15 heures
Berdorf - Ecole	+/- 8.10 heures	12.05 heures
		Départ de Berdorf

Départ l'après-midi les lundi, mercredi et vendredi / Abfahrt nachmittags montags, mittwochs und freitags		
	Départ de Grundhof	<u></u>
Weilerbach - Heliar	13.40 heures	16.25 heures
Bollendorf-Pont – Eglise	13.42 heures	16.20 heures
Bollendorf-Pont - Gare	13.45 heures	16.18 heures
Grundhof – Arrêt Val de l'Ernz	13.50 heures	16.15 heures
Berdorf - Ecole	+/-14.00 heures	16.05 heures
		Départ de Berdorf vers Grundhof

Cycle 2-4

Départ le matin du lundi au vendredi / Abfahrt morgens montags bis freitags		
	Départ 	Retour
Weilerbach - Heliar	7.30 heures	12.25 heures
Bollendorf-Pont – Eglise	7.32 heures	12.20 heures
Bollendorf-Pont - Gare	7.35 heures	12.18 heures
Grundhof – Arrêt Val de l'Ernz	7.40 heures	12.15 heures
Berdorf - Ecole	+/- 7.50 heures	12.05 heures
		Départ de Berdorf

Départ l'après-midi les lundi, mercredi et vendredi / Abfahrt nachmittags montags, mittwochs und freitags		
	Départ de Grundhof	↑
Weilerbach - Heliar	13.40 heures	16.25 heures
Bollendorf-Pont – Eglise	13.42 heures	16.20 heures
Bollendorf-Pont - Gare	13.45 heures	16.18 heures
Grundhof – Arrêt Val de l'Ernz	13.50 heures	16.15 heures
Berdorf - Ecole	+/-14.00 heures	16.05 heures
		Départ de Berdorf vers Grundhof



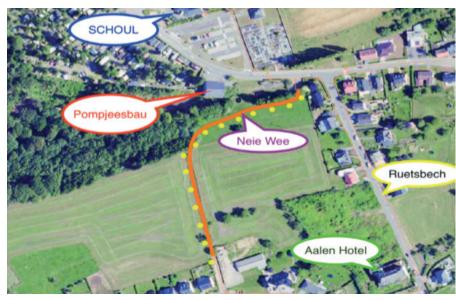
A PIED A L'ECOLE

NOUVEAU <SCHOULWEE>

Les responsables communaux et de l'école soutiennent le choix des élèves d'aller à pied vers l'école.

Ces enfants peuvent choisir entre deux alternatives pour éviter le trafic du parking:

- * En suivant tout de suite le trottoir près du cimetière pour le cas où ils utilisent le trottoir du côté droit des rues «Um Wues», «Ruetsbech» et «bäim Maartbesch»
- * En suivant le trottoir du côté gauche des rues «Ruetsbech» et «bäim Maartbësch» et de traverser la rue par le passage piétons près de l'entrée du Camping «Maartbësch»



A cause du trafic routier, et en vue du début des travaux de construction sur le terrain de l'ancien Parc-Hôtel, le trafic des camions et des engins de construction va s'intensifier.

Le nouveau chemin présente par conséquent une alternative sécurisée pour aller vers l'école.

TRANSPORT PRIVE ET STATIONNEMENT PRES DE L'ECOLE



Les parents des élèves de l'école fondamentale de Berdorf sont invités d'utiliser exclusivement le parking près du complexe scolaire. Le stationnement temporaire vis-à-vis de l'entrée du camping «Maartbusch» est par conséquent à éviter pour des raisons de sécurité.

Ci-dessous quelques règles qui sont à respecter pour garantir un déroulement optimal du ramassage scolaire privé:

* La **seule entrée** vers le parking se trouve près du mur du cimetière.

- * L'arrêt de bus est exclusivement réservé aux bus scolaires. Il est strictement interdit aux autres véhicules d'utiliser cette voie.
- * La voie «Kiss and go» permet aux personnes pressées de laisser descendre les enfants de la voiture sans perte de temps, sans bloquer le trafic et sans mettre en danger la sécurité d'autres enfants. Cette voie n'est pas une place de stationnement.

Les chauffeurs sont invités d'avancer le plus loin que possible dans la file, pour permettre à d'autres voitures d'utiliser également cette voie spéciale et de la quitter de suite.

La voie "Kiss and go" ne doit jamais être utilisée pour aller chercher les enfants après l'école.

- * Il est strictement interdit de s'arrêter ou de stationner sur les autres voies de circulation.
- * Les utilisateurs du parking doivent respecter scrupuleuse-

ment le code de la route.

* Les enfants sont invités à suivre soit les trottoirs, soit les bandes de verdure, soit les passages pour piétons marqués.

Nous recommandons aux enfants de ne pas passer derrière les voitures et ceci pour des raisons de sécurité et afin d'éviter d'être touché par un véhicule désirant sortir de la place de stationnement.

Nous tenons à rappeler aux conducteurs de voiture qu'ils se trouvent dans les rues "An der Ruetsbech", "Um Wues", "Bäim Maartbësch", "Hammhafferstrooss" et "Biirkelterstrooss" dans la zone de 30 km/h.

Respectez la vitesse prescrite dans l'intérêt de la sécurité des enfants!

LE CHEMIN DE L'ÉCOLE EN TOUTE



GAUCHE, DROITE, GAUCHE ...

- Je marche toujours du côté sûr du trottoir, loin des voitures.
- Je traverse la rue au passage pour piétons : rouge je dois m'arrêter, vert je peux marcher mais je reste attentif. S'il n'y a pas de feux de circulation, je regarde à gauche, à droite et encore une fois à gauche avant de traverser la rue.
- S'il n'y a pas de passage pour piétons, j'attends à la ligne de vue où je vois bien la chaussée et où les automobilistes m'aperçoivent. Ensuite gauche, droite, gauche...



LES PARENTS DONNENT L'EXEMPLE!

- Expliquez à votre/vos enfant(s) les règles élémentaires de la circulation.
- Sensibilisez votre/vos enfant(s) aux dangers de la route.
- Faites plusieurs fois le chemin de l'école ensemble.
- Respectez vous-même les règles du Code de la route : ne stationnez pas sur les passages pour piétons ou sur le trottoir.
- Faites en sorte que votre enfant monte et descende de la voiture toujours du côté du trottoir.

JE SUIS VISIBLE!

Pour que les automobilistes m'aperçoivent plus aisément dans le noir, je porte :

- des vêtements clairs,
- des bandes réfléchissantes sur mes vêtements et sur mon cartable.
- un gilet de sécurité.

CEINTURE DE SÉCURITÉ ET SIÈGE POUR ENFANTS!

Même pour des trajets courts !

- En voiture, il faut toujours être attaché, soit avec la ceinture, soit dans le siège pour enfants.
- Un enfant âgé entre 3 et 17 ans accomplis, dont la taille n'atteint pas 150 cm, doit être transporté dans un siège pour enfants ou un rehausseur qui correspond à sa taille et son poids.



Attention accrue à la rentrée des classes

Surtout les enfants plus jeunes ne connaissent pas encore les dangers de la route et sont moins visibles à cause de leur petite taille. S'y ajoute une certaine agitation lors de la rentrée scolaire qui peut leur faire oublier les règles élémentaires de la circulation. Une attention particulière est donc requise de la part de tous les usagers de la route :

- · Soyez attentif et faites attention aux enfants.
- · Adaptez votre vitesse aux abords des écoles.



/WW.POLICE.LU ZESUMME FIR IECH

21

PD8 et CLEVER MOVE

Plan de développement scolaire (PDS) 2018-2021

«Une école pour tous, apprendre en pleine nature », voilà le sujet du PDS pour deux années supplémentaires de l'école de Berdorf. L'intégration d'activités physiques au quotidien ainsi que la promotion d'activités en forêt ont pour but de renforcer la motivation de travail des élèves, ceci dans un climat de respect.

Dans ce contexte l'école a été récompensée par le Ministère de l'Éducation nationale du label "clever move".

De même l'aménagement d'un jardin scolaire a été réalisé en printemps 2018, ceci en collaboration avec les ouvriers forestiers et communaux.

Les élèves ensemble avec leurs enseignants ont assumé la plantation du jardin.



